



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DATAR

Question écrite n° 30195

Texte de la question

A l'occasion du CIADT du mois de décembre 1998, Mme la ministre de l'aménagement du territoire avait indiqué que la DATAR serait saisie d'une mission d'évaluation de l'impact en terme de création d'emplois des projets que les régions souhaiteraient voir financés par l'Etat. M. Patrick Delnatte souhaite interroger Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur les modalités de préparation de cette mission et sa mise en oeuvre.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant les modalités de préparation et de mise en oeuvre par la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), d'une mission d'évaluation de l'impact en termes de création d'emploi des projets que les régions souhaiteraient voir financés par l'Etat. Le comité interministériel d'aménagement du territoire et de développement du territoire (CIADT) du 15 décembre 1998 a défini les orientations stratégiques de l'Etat qui ont été soumises à la consultation. Parmi ces orientations, l'emploi est au coeur des priorités du Gouvernement. Dans cette optique, l'un des objectifs majeurs de la contractualisation est de favoriser la convergence des efforts de l'ensemble des partenaires, publics ou privés, pour stimuler toutes les formes d'initiatives créatrices de richesse et d'emploi. Les projets que les régions souhaitent voir financés par l'Etat seront appréciés à l'aune de cette priorité mais également des autres priorités nationales que sont le développement durable, la cohésion sociale et territoriale.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30195

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1999, page 3035

Réponse publiée le : 2 août 1999, page 4691